



PREFET DE LA COTE D'OR

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Départemental de Sécurité Civile (CDSC)

**mardi 17 novembre 2015 à 14h30 - Salle Carnot, à la Préfecture**

\*\*\*\*\*

La réunion du Conseil Départemental de Sécurité Civile (CDSC) s'est tenue le 17 novembre 2015 à 14h30, à la préfecture de la Côte-d'Or, salle Carnot, sous la présidence de Mme Tiphaine PINAULT, sous-préfète, directrice de cabinet.

L'ordre du jour ainsi que la liste des participants sont joints au présent compte-rendu.

### **I – Intervention de Mme la directrice de cabinet du Préfet**

Après avoir remercié les participants et excusé l'absence de Monsieur le Préfet, Mme la Directrice de Cabinet rappelle le rôle primordial de tous les acteurs de la sécurité civile dans la gestion des crises pour porter secours aux personnes mais également dans l'anticipation des événements et dans leur engagement au travers des exercices de sécurité civile organisés par la préfecture.

Au lendemain des événements tragiques qui ont endeuillé la France, Mme PINAULT souhaite appeler l'attention de tous sur les pouvoirs exceptionnels dont disposent les Préfets dans le cadre de l'État d'Urgence décrété par le Président de la République et mis en application sur l'ensemble du territoire (perquisitions administratives en lien avec la Justice, fermetures d'établissements recevant du public, couvre-feu dans certains lieux, assignations à résidence).

Pour autant que la Côte d'Or reste en vigilance renforcée du plan Vigipirate, elle confirme que le niveau de risque dans le département n'a pas justifié la mise en œuvre de mesures exceptionnelles de fermeture ou d'annulation et que toutes les activités/manifestations prévues sont maintenues, à condition que les organisateurs/exploitants mettent en place des mesures de sécurité renforcées notamment par la mobilisation d'agents de sécurité privée. Elle précise par ailleurs que les forces de l'ordre ainsi que les militaires ont accentué leurs missions et patrouilles sur le terrain avec des moyens qui pourront être complétés en cas de besoin.

Elle informe enfin que le Préfet réunira les maires de Côte-d'Or le vendredi 20 novembre prochain au Palais des Congrès de Dijon afin de répondre à toutes leurs questions.

Mme la Directrice de Cabinet rappelle que la dernière réunion du CDSC a eu lieu en 2012 et qu'il conviendrait à l'avenir, de le réunir annuellement.

Mme Catherine MORIZOT, directrice de la défense et de la protection civiles à la préfecture, présente la composition du CDSC par collège.

### Discussion-échange :

Mme PORTE, Maire de Montbard, souhaite savoir si l'organisation du marché de Noël peut être maintenu à Montbard.

Mme la Directrice de Cabinet est d'accord sur le principe mais propose à Mme le Maire de se rapprocher de la brigade de gendarmerie afin d'envisager une surveillance accrue.

Toutefois, comme les forces de l'ordre seront très sollicitées en cette fin d'année, elle invite l'ensemble des participants à ne pas prévoir des événements publics autres que les manifestations traditionnelles.

## **II – Présentation des bilans**

### **1) Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) par le Lieutenant-Colonel Yannick TARDIEU, directeur adjoint du SDIS (voir diaporama 1)**

Mme la Directrice de cabinet précise que le SDACR est un document de synthèse qui dresse l'inventaire des risques courants et particuliers susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes et qui détermine les objectifs de couverture de ces risques par le SDIS pour les traiter le plus efficacement possible.

Le SDACR est co-signé par le Préfet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours. Il est consultable sur les sites internet du SDIS et de la Préfecture.

### **2) Les exercices de sécurité civile par Mme Catherine MORIZOT, directrice de la défense et de la protection civiles à la préfecture (voir diaporama 2)**

Mme la Directrice de Cabinet souligne que les services de la préfecture se sont engagés dans un module Qualipref 2.0 de communication de crise avec une exigence pour ce qui concerne l'information des médias et du public (par ex. activation d'une cellule de communication de crise en moins d'une heure avec réalisation du 1<sup>er</sup> communiqué de presse en moins d'une heure, activation de la cellule d'information du public le plus rapidement possible, optimisation des outils à disposition au centre opérationnel départemental à la préfecture etc.) .

Elle insiste sur la nécessité de faire participer tous les acteurs et en particulier les élus aux exercices de sécurité civile organisés par la préfecture pour qu'ils puissent tester leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

**Mme Pinault lance un appel à propositions de scénarios auprès des participants.**

#### Discussion – échange :

- Mme PORTE, Maire de Monbard, demande s'il est possible de prévoir des exercices multifactoriels (naturel/inondation, ferroviaire/gare et industriel/site Seveso seuil bas), puisque sa commune est concernée par ces risques aggravants.

Mme la Directrice de Cabinet répond que tous les scénarios peuvent être imaginés, encore faut-il qu'ils restent crédibles et qu'un tel exercice, s'il était réalisé, serait de grande ampleur avec une organisation importante sur le terrain.

**Elle précise que le risque terrorisme sur un site Seveso devra être retenu dans la programmation des exercices au titre l'année 2016.**

- M. Lionel GONY, France Bleue Bourgogne, réagit au fait que, suite à l'exercice sur le CEA de Valduc, il a été conclu que « la télévision était le vecteur retenu pour l'information des communes concernées ». Il attire l'attention sur le fait qu'en cas de coupure électrique le seul média qui pourra informer les populations sera la radio, encore faut-il que les personnes disposent d'un transistor avec des piles. Il suggère qu'une information soit faite en ce sens pour sensibiliser les populations, en particulier celles autour du CEA de Valduc.

Mme la Directrice de Cabinet confirme qu'aucun média n'est exclu en cas de crise mais qu'une enquête réalisée auprès des communes situées dans le périmètre de Valduc fait ressortir que la plupart d'entre elles ne reçoivent pas France Bleue Bourgogne.

**Par ailleurs, elle précise que la convention médias avec France Bleue Bourgogne doit être mise à jour.**

- M. Alban CHANTEGRET, praticien au SAMU 21, précise que le SAMU comme le SDIS ou encore les forces de l'ordre, sont souvent directement sollicités par les médias sur le terrain en cas de crise.

Mme la Directrice de Cabinet rappelle qu'en cas de crise le Directeur des Opérations de Secours (DOS) est le Préfet et qu'il est seul habilité à communiquer des informations aux médias tout en assurant la coordination de la communication avec l'ensemble des services, pour éviter la divulgation de bilans différents ou d'informations contradictoires.

### **3) Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) par Mme Catherine MORIZOT, directrice de la défense et de la protection civiles à la préfecture (voir diaporama 3)**

#### Discussion-échanges :

M. Sébastien BELORGEY, Maire de Glanon, appelle l'attention sur le fait qu'une commune peut rapidement devenir vulnérable en cas de coupure électrique et de saturation des réseaux GSM.

Mme la Directrice de Cabinet répond que les forces de l'ordre et le SDIS doivent suppléer par des moyens mobiles (EMDA) pour la diffusion d'informations/consignes à la population.

**Elle suggère la réalisation d'un exercice sans téléphone afin d'utiliser d'autres moyens pour communiquer comme la radio.**

### **III – Focus sur les dispositions de l'instruction du 26 mai 2015 « orientation en matière de sécurité civile »**

#### **1) Présentation du Service Civique par Mme Sandrine STAFFOLANI, stagiaire ENA à la Préfecture (voir diaporama 4)**

#### Discussion-échanges :

Mme Staffolani confirme qu'une association désirant embaucher un jeune en Service Civique doit au préalable déposer une demande d'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Les associations présentes à la réunion n'ont pas embauché de jeunes en Service Civique.

Mme la Directrice de Cabinet insiste sur le fait que le service civique est une opportunité citoyenne souhaitée par le gouvernement et qu'elle doit être développée au sein de toutes les associations et collectivités afin que localement des initiatives soient mises en place au sein de ces structures, notamment pour des missions de secours et de protection civile.

A titre d'exemple, le SDIS 21 précise qu'il va embaucher deux jeunes prochainement. Ces deux contrats seront renouvelés chaque année.

#### **2) Présentation des Contrats d'Avenir (diaporama 5) et du volontariat (diaporama 6) par le Lieutenant-Colonel Yannick TARDIEU, directeur adjoint du SDIS (voir diaporama 5)**

### **IV – Projets d'action**

#### **Mobilisation des Crédits du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), - présentation par Mme Tiphaine PINAULT, directrice de cabinet du préfet (voir diaporama 7)**

#### Discussion -échanges :

- Mme la Directrice de Cabinet précise qu'à l'issue de la réunion, **il sera demandé aux intervenants des propositions pour l'utilisation des crédits disponibles de ce fonds.**

M. Sébastien CROMBEZ insiste sur les critères d'éligibilité des initiatives qui ne pourront pas toutes être retenues dans la mesure où le décret du 12 janvier 2005 fixe les mesures susceptibles d'être financées par le FPRNM.

- Mme Laurence PORTE, maire de Montbard, souhaite connaître les critères d'éligibilité. Les principales mesures finançables sont précisées dans le diaporama.

- M. Sébastien BELORGEY souligne que les médias diffusent souvent des images de population en détresse lors de crise majeure. Il propose que les communes constituent une réserve citoyenne de personnes qui veulent participer à la gestion des crises.

**Mme la directrice de cabinet retient cette idée et souhaite la développer en élaborant un document type sur le dispositif qui pourrait être mis en place dans ce cadre.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

La Présidente,  
SIGNE : Tiphaine PINAULT

## Participants

Mme Tiphaine PINAULT, directrice de cabinet du Préfet de Côte d'Or

M. Vincent DANCOURT, conseiller départemental de Côte-d'Or, représentant le Président du Conseil Départemental

Lieutenant-Colonel Yannick TARDIEU, directeur départemental adjoint, Service départemental d'incendie et de secours 21 (SDIS)

M. Christophe AVENA, conseiller départemental de Côte-d'Or

Mme Laurence PORTE, Maire de Montbard

M. Sébastien BELORGEY, Maire de Glanon

M. Sébastien CROMBEZ, Responsable du pôle prévention des risques, Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Bourgogne (DREAL)

M. Jean-Christophe CHOLLEY, Chef du service de l'eau et des risques, Direction départementale des territoires (DDT)

M. Michel BURDIN, chef du Service de la sécurité et de l'éducation routière, Direction départementale des territoires (DDT)

Mme Véronique CAZIN, Chef du service, Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

M. Jacques BROCHIER, Adjoint au Directeur, ERDF

Mme Anne PATRU, Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Capitaine Daniel ARAMBOURG, Gendarmerie

Capitaine Hervé LARUPPE, Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)

Mme Evelyne BOSCH, Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

Mme Guylaine CASSIERE, Agence régionale de santé (ARS)

M. Alban CHANTEGRET, SAMU 21

M. Jean-Paul MAITRE, Association des radioamateurs au service de la sécurité civile (ADRASEC)

M. Joël JACQUEMIN, Président Association des radioamateurs au service de la sécurité civile (ADRASEC)

M. Pierre MEAR, Président de la Croix Rouge Française

M. Jean-Marc CHAPUT, Conseiller départemental technique en spéléologie

M. Nicolas SOLAR, Président Fédération française de sauvetage et de secourisme 21 (FFSS21)

M. Patrice PIOT, responsable soutien aux populations sinistrées, Association départementale de protection civile 21 (ADPC 21)

M. Jean JURADO, responsable adjoint, Unité départementale d'intervention de l'Ordre de Malte (UDIOM)

M. Sébastien PHILIPPE, Président de l'Union nationale des sauveteurs secouristes de la Poste et d'Orange (UNASS)

M. David POUNOT, Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR)

M. Charles PARATTE, Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR)

Mme Marie-Andrée DURAND, Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

M. Lionel GONY, France Bleue Bourgogne

M. Geoffroy DELEVAL, Directeur de SUEZ

M. David AUBIN, adjoint au Chef du centre départemental, Météo-France

M. Dominique HEROLD, SNCF

Lieutenant-colonel Michel ADAM, Délégué militaire départemental adjoint

Mme Hélène MOUCADEAU, Direction départementale des territoires (DDT)

Mme Evelyne MORI, Direction des collectivités locales, préfecture de la Côte-d'Or

Mme Catherine MORIZOT, Directrice de la Direction de la défense et de la protection civiles, préfecture de la Côte d'Or

Mme Sandrine STAFFOLANI, Stagiaire de l'Ecole Nationale de l'Administration, préfecture de la Côte-d'Or

Mme Catherine VALENTIN, Adjointe au Chef du Bureau de la prévention des risques, préfecture de la Côte d'Or

Mme Nadine BOYER, Bureau de la prévention des risques, préfecture de la Côte d'Or

Absents/Excusés :

M. Gilles DELEPEAU, conseiller départemental de Brazey en Plaine

Mme Brigitte LEMOINE, maire de La Roche Vanneau

Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Secours Catholique

Pompes funèbres générales (PFG)

Kéolis/Divia